

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES
MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX

DECRET 79/483 du 7/09/79

PORTANT ÉPURATION DE DEUX (2) OFFICIERS
DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE
L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

V I S A S : (//u la Constitution du 8 Juillet 1979;

- D/B.
- VU - LA LOI 17/61 DU 16 JANVIER 1961 PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE ;
 - VU - L'ORDONNANCE 31/70 DU 18 AOÛT 1970 PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE ;
 - VU - LE DÉCRET 79/154 DU 4 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;
 - VU - LE DÉCRET 79/155 DU 4 AVRIL 1979 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES ;
 - DCF. VU - LES DIRECTIVES DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL ET LES RÉSOLUTIONS DU COLLOQUE DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE, TENUE À BRAZZAVILLE DU 25 AU 30 JUILLET 1974, RECOMMANDANT LA RADIATION DES CADRES DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET COMBATTANTS DONT LES SERVICES RENDUS AU SEIN DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE, SONT INSUFFISANTS PAR SUITE D'INAPTITUDE MORALE OU DE TOUTE AUTRE CAUSE DUMENT CONSTATÉE.

SUR PROPOSITION DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

DECRETE

ARTICLE 1ER.:- LES CAPITAINES ISSAMBO-KANOHAT GASTON-RUBENS ET ENGOBO BONAVENTURE, SONT ÉPURÉS DE L'ARMÉE POPULAIRE NATIONALE POUR COMPTER DU 1ER AVRIL 1979.

ARTICLE 2.:- LES INTÉRESSÉS SONT MIS À LA DISPOSITION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES POUR ENQUÊTE.

.../...

ARTICLE 3.:- LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE, DE L'EXÉCUTION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ENREGISTRÉ, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BESOIN SERA./-

/// - AIT A BRAZZAVILLE, LE 7 SEPTEMBRE 79

PAR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRÉ-
SIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT,

P. LE MINISTRE DES FINANCES.

EN MISSION

LE MINISTRE DES AFFAIRES

H. LOPES.-

COLONEL LOUIS SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

FRANÇOIS-XAVIER KATALI.-